

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 281

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 44

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« à l'exception »

les mots :

« sous réserve ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.